

FORMAT DU JOURNAL (LxH) : 280 x 390

CETTE PUBLICATION EST TRAITÉE ENTIÈREMENT EN NUMÉRIQUE

FORMATS	FORMAT UTILE **
JDD	LARGEUR X HAUTEUR
PAGE	250 x 360 *
DOUBLE PAGE	530 x 360 *
Pour les petits formats, ajouter un filet autour de l'annonce	
1/2 PAGE	250 x 180
DOUBLE 1/2 PAGE	530 x 180
NEWS	148 x 240 ou 165 x 219
NEWS +	165 x 255
DOUBLE NEWS	326 x 240
1/3 DE PAGE	250 x 120
1/4 DE PAGE	148 x 150
1/8 DE PAGE 3 COLONNES	148 x 75
COLONNE MORRIS	97 x 360
PAVE DE UNE	51 x 75
BANDEAU PAGE 3	250 x 65
PAVÉ PAGE 3	97 x 105

A monter centrer dans le format du journal

D'autres formats sont possibles :
merci de vous adresser à
Sylvie Goedert 01 41 34 77 19

1 col. 46 mm, 2 col. 97 mm, 3 col. 148 mm, 4 col. 199 mm, 5 col. 250 mm, 6 col. + gouttière 326 mm, 10 col. + gouttière 530 mm

* Ces formats utiles sont à livrer, montés dans un format plein papier

** Zone correspondant à la surface utilisée dans une page pour son contenu

PUBLICITE UTILISANT UN ARGUMENT ECOLOGIQUE

Les professionnels (annonceurs, agences, médias, régies) doivent consulter l'ARPP, avant diffusion sur tous médias de toute campagne nationale ayant recours à des arguments écologiques, définis comme "toute revendication, indication ou présentation, sous quelque forme que se soit, utilisée à titre principal ou accessoire, établissant un lien entre les marques, produits services, ou actions d'un annonceur et le respect de l'environnement".

PUBLICITÉ ALIMENTAIRE

La communication publicitaire en faveur des boissons avec ajouts (sucre, sel, édulcorants...) et des produits alimentaires manufacturés doit contenir une mention à caractère sanitaire.
En pratique, chaque publicité doit être assortie d'une mention sanitaire, au choix de l'annonceur :

"Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour"
"Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière"
"Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé"
"Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas"
Cette information sanitaire devra obligatoirement être complétée par la mention de l'adresse www.mangerbouger.fr

Messages diffusés dans les médias destinés aux enfants : L'annonceur peut adapter les mentions du cadre général en utilisant le tutoiement ou choisir l'une des mentions suivantes :

"Pour bien grandir, mange au moins 5 fruits et légumes par jour"
"Pour être en forme, dépense toi bien"
"Pour bien grandir, ne mange pas trop gras, trop sucré, trop salé"
"Pour être en forme, évite de grignoter dans la journée"

PUBLICITÉ ALCOOL

La communication publicitaire en faveur des boissons alcoolisées doivent en outre être assortie d'un message à caractère sanitaire ("**L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération**") exclusivement à l'horizontale, en caractère gras et d'une couleur distincte du fond de la publicité, de taille minimum égale au centième de la somme hauteur/largeur de l'annonce considérée (adaptation possible pour des raisons de lisibilité liées à la dimension du support), et enfin avec un décalage avec le bord de l'annonce d'au minimum deux fois la hauteur des lettres.

Toute opération de parrainage est interdite lorsqu'elle a pour objet ou pour effet la propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur d'une boisson alcoolisée.

Pour de plus amples informations, consultez les textes de lois dans leur intégralité : le Bureau de Vérification de la Publicité a pour mission d'instaurer une déontologie de la publicité et de veiller à l'éthique de la publicité. Pour de plus amples informations consultez le site : www.arpp-pub.org

LES PUBLI-REPORTAGES

Les mentions obligatoires sont PUBLICITE OU COMMUNIQUÉ

Soumettre votre création à la régie 2 semaines avant parution.

TEXTE REDIGÉ EN LANGUE ÉTRANGÈRE

Toutes les mentions écrites en langue étrangère doivent être traduites en français. En application des lois du 31 décembre 1975 et 4 août 1994 relatives à l'emploi de la langue française.

DÉLAI DE REMISE DU MATÉRIEL : 1 SEMAINE AVANT PARUTION
DÉLAI DE CONSERVATION 6 MOIS. LES DOCUMENTS NON RÉCLAMÉS DANS CES DÉLAIS SERONT DETRUITS.

CONTACT

ADRESSE DE LIVRAISON
LAGARDÈRE PUBLICITÉ
Immeuble Omega
10, rue Thierry Le Luron
92592 Levallois-Perret Cedex

Contact : Sylvie GOEDERT
Tél : 33 1 41 34 77 19
Mail : sylvie.goedert@lagardere-pub.com
Contact 2 : -
Tél 2 : -
Mail 2 : -

Merci de faire suivre les normes LAGARDÈRE PUBLICITÉ à votre agence technique ou photographeur

Lagardère Publicité a adopté les normes recommandées par la commission technique de la SPM : <http://www.pressemagazine.com/documentation-technique/>

Siège social : 10, rue Thierry Le Luron - 92592 Levallois-Perret Cedex - www.lagardere-pub.com - Rseaux Sociaux : LAGARDERE PUB

FINAL SIZE OF THE NEWSPAPER (WxL) : **280 x 390**

THIS PUBLICATION IS ONLY DIGITALLY PROCESSED

SIZES JDD	TYPE AREA	
	Width	X Length
PAGE	250	x 360 *
DOUBLE PAGE	530	x 360 *
For formats less than a page, add an hairline rule around the ad		
1/2 PAGE	250	x 180
DOUBLE 1/2 PAGE	530	x 180
PAGE NEWS	148 x 240 ou 165 x 219	
NEWS+	165	x 255
DOUBLE PAGE NEWS	326	x 240
1/3 PAGE	250	x 120
1/4 PAGE	148	x 150
1/8 PAGE 3 COLUMNS	148	x 75
MORRIS COLUMN	97	x 360
COVER BLOCK	51	x 75
COVER BANNER STRIP	250	x 65
BLOCK PAGE 3	97	x 105

Other formats are available :
Please contact
Sylvie Goedert 01 41 34 77 19

1 col. 46 mm, 2 col. 97 mm, 3 col. 148 mm, 4 col. 199 mm, 5 col. 250 mm, 6 col. + gutter 326 mm, 10 col. + gutter 530 mm.

*These type areas must be sent, centred in the trim size.

** Area used for editorial content

ADVERTISING WITH AN ENVIRONMENTAL SUBJECT

The specialists (including advertisers, agencies, the Media, media owners) must consult the ARPP before any broadcasting on all forms of media for any domestic campaign, having recourse to the environmental subjects, defined as "any claim, indication or presentation, under whatever form it may be, that establishes a link between the brands, applicability of the products, or actions of the advertiser and respect of the environment, whether employed by principal or secondary means."

FOOD ADVERTISING

Advertisements which promote drinks with additives (sugar, salt, artificial sweetener...) and manufactured food products must contain a health warning. For practical purposes, every advert must be matched to a health notice, elected by the advertiser :

"Pour votre santé, mangez au moins 5 fruits et légumes par jour"

"Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière"

"Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé"

"Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas"

It is compulsory that this health information is accompanied with the following address : www.mangerbouger.fr

Messages broadcast in the Media intended for the children: The advertiser is entitled to adapt the information contained in the standard notice by adopting a more familiar tone / choosing from the following notices :

"Pour bien grandir, mange au moins 5 fruits et légumes par jour"

"Pour être en forme dépense toi bien"

"Pour bien grandir, ne mange pas trop gras, trop sucré, trop salé"

"Pour être en forme, évite de grignoter dans la journée"

ALCOHOL ADVERTISING

Advertisements which promote alcoholic drinks must also carry a health notice ("L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération"). The notice must be entirely horizontal, in bold and in a colour distinct from the background of the advert. The text size should be no less than a hundredth of the height / width of the chosen advert (adjustment is possible for readability reasons that are associated with the size of the medium). Finally, there should be a gap between the text and the border of the advert that is no less than twice the height of the letters. Any form of sponsorship is forbidden where its purpose is for propaganda or advertising of an alcoholic drink, either direct or indirect.

For more information, consult the complete legal text : "Le Bureau de Vérification de la Publicité" has an obligation to establish professional ethics of advertising and to look after the moral integrity of advertising. For more detailed information please consult the website: www.bvp.org

ADVERTORIALS

Call us for the advertorial directions.

All your creations have to be approved 2 weeks previous to the on sale.

TEXT COMPOSED IN A FOREIGN LANGUAGE

All the information written in a foreign language must be translated into french. This must be done in accordance with the laws of December 31st 1975, and August 4th 1994, relative to the use of the french language.

MATERIAL DEADLINE : 1 WEEK PRIOR TO ON SALE DATE

CONSERVATION PERIOD IS 6 MONTHS. DOCUMENTS NOT CLAIMED FOR DURING THIS PERIOD WILL BE DESTROYED.

CONTACT

DELIVERY ADDRESS

LAGARDÈRE PUBLICITÉ
Immeuble Oméga
10, Rue Thierry Le Luron
92592 Levallois-Perret Cedex

To : Sylvie GOEDERT
Phone : 33 1 41 34 77 19
Mail : sylvie.goedert@lagardere-pub.com
To 2 : -
Phone 2 : -
Mail 2 : -

We would be grateful if you forward the technical specifications that LAGARDERE PUBLICITE has given, onto your agency or photoengraver
Lagardère Publicité has adopted the specifications recommended by the SPM technical board : <http://www.pressemagazine.com/documentation-technique/>
Siège social : 10, rue Thierry Le Luron - 92538 Levallois Perret Cedex - www.lagardere-pub.com - Réseaux Sociaux : LAGARDERE PUB